

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 29 mars 2023

relatif à la désignation des représentants des personnels au conseil national de l'action sociale (CNAS) des ministères économiques et financiers

NOR : ECOP2308895A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale, notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics, notamment son annexe I en ce qui concerne le nombre de sièges de titulaires et suppléants au comité social d'administration ministériel unique ;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 des résultats de l'élection des représentants des personnels au comité social d'administration ministériel unique des ministères économiques et financiers ;

Sur la proposition de la secrétaire générale des ministères économiques et financiers,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 8 de l'arrêté du 15 janvier 2002 susvisé, sont habilitées à désigner des représentants des personnels au sein du conseil national de l'action sociale des ministères économiques et financiers, les organisations syndicales suivantes :

ORGANISATIONS SYNDICALES	NOMBRE DE SIÈGES DE TITULAIRES
Fédération Solidaires finances	5
Fédération CGT finances	3
Fédérations CFDT des finances et CFTC des finances	3
Fédération des finances FO	3
Fédérations des finances UNSA et CFE-CGC des MEF	1

Article 2

Les organisations syndicales mentionnées à l'article précédent pourront désigner des représentants suppléants dans la limite du nombre de sièges de représentants titulaires qui leur sont attribués.

Elles disposent d'un délai de huit jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

La liste nominative des représentants titulaires et suppléants du conseil national de l'action sociale figure en annexe du présent arrêté.

Article 3

L'arrêté du 26 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au conseil national de l'action sociale des ministères économiques et financiers est abrogé.

Article 4

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 mars 2023.

Pour le ministre et par délégation :

La secrétaire générale,

Anne Blondy-Touret

**Annexe portant désignation des représentants des personnels
du conseil national de l'action sociale
des ministères économiques et financiers**

Le conseil national de l'action sociale comprend les représentants des personnels suivants :

*Au titre de la fédération Solidaires finances
(Union syndicale Solidaires)*

Titulaires

Mme Emmanuelle CATHELINAUD

Mme Nathalie FOURTEAU

Mme Judith BERTET

M. Eric METRO

M. Ludovic PLOTON

Suppléants

Mme Anne BOUTET

M. Patrice BREMENT

M. Laurent MARIOLLE

Mme Anna KWASNIAK-PERRAULT

M. Roland GIRERD

*Au titre de la fédération des finances CGT
(Confédération générale du travail)*

Titulaires

Mme Christine LÉVEILLÉ

M. Yannick MASSIET

Mme Miguelle BELLAY

Suppléants

Mme Laetitia BARRIER

Mme Florence RANNOU

Mme Nadine MOULEYRE-MILLET

*Au titre de la fédération CFDT des finances (Confédération française démocratique du travail)
et de la fédération CFTC des finances (Confédération française des travailleurs chrétiens)*

Titulaires

Mme Lydie NEMECEK

M. Tony WASSELIN

M. Guillaume FERRARIS

Suppléants

M. Denis GRÉGOIRE

Mme Stéphanie MOUNIER

M. Renaud RECROSIO

*Au titre de la fédération des finances Force ouvrière
(Confédération générale du travail Force ouvrière)*

Titulaires

Mme Françoise PHELIX

M. Sylvain COMMENÇAIS

Mme Anne-Marie RENAUDIN

Suppléantes

Mme Martine LEGOUGE

Mme Emmanuelle PERGENT

Mme Bernadette PHILIPS-INVERNIZZI

*Au titre de la fédération des finances UNSA (Union nationale des syndicats autonomes)
et de la fédération CFE-CGC des ministères économiques et financiers (Confédération française
de l'encadrement – CGC)*

Titulaire

M. Frédéric LE BRUCHEC

Suppléant

M. Roger SCAGNELLI